

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association UTOPIA 56

Rue du Bois du Chateau
56100 LORIENT

N° SIREN : 818 042 319

Association UTOPIA 56

Rue du Bois du Chateau
56100 LORIENT

N° SIREN : 818 042 319

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association UTOPIA 56

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UTOPIA 56 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Amiens, le 22 octobre 2024,

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix HDF
Jean-François FLAUD



Bilan ANC N° 2018-06

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	96 144,37	35 637,99	60 506,38	50 599,08
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	16 055,00		16 055,00	16 055,00
Total Actif immobilisé (III)	112 199,37	35 637,99	76 561,38	66 654,08
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				102,00
Créances				
Autres créances	419 535,30		419 535,30	105 140,95
Divers				
Disponibilités	520 710,23		520 710,23	839 878,70
Total de l'actif circulant (IV)	940 245,53		940 245,53	945 121,65
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 052 444,90	35 637,99	1 016 806,91	1 011 775,73

Bilan ANC N° 2018-06

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	844 740,06	659 915,78
Réserves pour projet de l'entité	844 740,06	659 915,78
Excédent ou déficit de l'exercice	17 698,45	184 824,28
Situation nette (sous-total)	862 438,51	844 740,06
Subventions d'investissement	1 290,38	3 023,71
Total des capitaux propres (I)	863 728,89	847 763,77
Fonds reportés et dédiés		
Fonds dédiés	21 304,12	100 963,88
Total des fonds reportés et dédiés (II)	21 304,12	100 963,88
Provisions		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 005,76	16 762,97
Dettes fiscales et sociales	93 768,14	46 285,11
Autres dettes	5 000,00	
Total des dettes (IV)	131 773,90	63 048,08
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 016 806,91	1 011 775,73

CDR ANC N°2018-06

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	74 884,23	63 063,90
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs	2 065 379,03	1 756 072,03
Concours publics et subventions d'exploitation	718 244,37	918 941,33
Ressources liées à la générosité du public	1 347 134,66	837 130,70
<i>Dont Dons manuels</i>	1 207 241,16	837 130,70
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>	139 893,50	
Repr. / amort., dépréc. et prov.	49 112,81	74 981,37
Utilisation des fonds dédiés	100 963,88	
Autres produits	412,90	190,91
Total des produits d'exploitation (I)	2 290 752,85	1 894 308,21
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	922 855,65	765 909,55
Impôts, taxes et versements assimilés	50 692,92	19 587,73
Salaires	1 061 711,11	720 266,48
Cotisations sociales	151 563,62	66 945,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 644,48	23 344,93
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	25 644,48	23 344,93
Report en fonds dédiés	21 304,12	100 963,88
Valeurs comptables des immo. cédées		4 000,00
Autres charges	1 620,52	30,13
Total des charges d'exploitation (II)	2 235 392,42	1 701 047,70
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	55 360,43	193 260,51
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	2 096,71	975,03
Total des produits financiers (III)	2 096,71	975,03
Charges financières		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 096,71	975,03
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	57 457,14	194 235,54
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		6 266,12
Sur opérations en capital		850,00
Reprises sur dépréciations et provisions	1 733,33	1 733,33
Total des produits exceptionnels (V)	1 733,33	8 849,45
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	21 517,14	17 360,71
Sur opérations en capital	19 974,88	900,00
Total des charges exceptionnelles (VI)	41 492,02	18 260,71
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-39 758,69	-9 411,26
Total des produits (I + III + V)	2 294 582,89	1 904 132,69
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 276 884,44	1 719 308,41
EXCEDENT OU DEFICIT	17 698,45	184 824,28
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	536 973,65	
TOTAL	536 973,65	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

CDR ANC N°2018-06

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Personnel bénévole	536 973,65	
TOTAL	536 973,65	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : UTOPIA 56

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 016 807 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 17 698 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/09/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 232			1 232
- Matériel de transport	109 787	55 527	71 645	93 669
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 244			1 244
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	112 262	55 527	71 645	96 144
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 055			16 055
Immobilisations financières	16 055			16 055
ACTIF IMMOBILISE	128 317	55 527	71 645	112 199

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		55 527		55 527
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		55 527		55 527
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		71 645		71 645
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		71 645		71 645

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	364	246		610
- Matériel de transport	60 614	25 119	51 670	34 063
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	685	279		965
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	61 663	25 644	51 670	35 638
ACTIF IMMOBILISE	61 663	25 644	51 670	35 638

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 435 590 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 055		16 055
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	419 535	419 535	
Charges constatées d'avance			
Total	435 590	419 535	16 055
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	321 249
Total	321 249

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 131 774 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 006	33 006		
Dettes fiscales et sociales	93 768	93 768		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 000	5 000		
Produits constatés d'avance				
Total	131 774	131 774		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact non parvenues	3 200
Dettes provis. pr congés à payer	8 395
Charges sociales s/congés à payer	1 847
Total	13 442

Suivi des fonds dédiés p1

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>Projet Step Up</i>	36 905,94	36 905,94	36 905,94				
<i>Projet Les Acacia</i>	17 406,69	17 406,69	17 406,69				
<i>Projet Maison jeu</i>	6 908,25	6 908,25	6 908,25				
<i>Projet Maison Gra</i>	34 743,00	34 743,00	34 743,00				
<i>Projet accompagn</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00				
<i>Projet Step up</i>		12 355,61				12 355,61	
<i>Maison JM Tours</i>		2 948,51				2 948,51	
<i>Antenne Rennes</i>		4 000,00				4 000,00	
<i>CCFD Terre solid</i>		2 000,00				2 000,00	
Total	100 963,88	122 268,00	100 963,88			21 304,12	

Pdts/Chg.par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2023	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2022	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	74 884,23	74 884,23	63 063,90	63 063,90
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 207 241,16	1 207 241,16	837 130,70	837 130,70
- Legs, donations et assurances-vie	139 893,50	139 893,50		
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 242,94		10 015,39	
3 - Subventions et autres concours publics	718 244,37		918 941,33	
4 - Autres produits / Transferts de charges	49 112,81		74 981,37	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	100 963,88			
Total	2 294 582,89	1 422 018,89	1 904 132,69	900 194,60
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 881 949,00	1 881 949,00	1 369 171,00	1 369 171,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	41 514,00	41 514,00	42 856,00	42 856,00
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Versements à un organisme central ou à d'autres				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	58 891,00	58 891,00		
3 - Frais de fonctionnement	273 226,32		206 317,53	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	21 304,12		100 963,88	
Total	2 276 884,44	1 982 354,00	1 719 308,41	1 412 027,00
Excédent ou Déficit	17 698,45	-560 335,11	184 824,28	-511 832,40

Compte Emploi annuel des ressources

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 881 949	1 369 171
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	41 514	42 856
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	58 891	
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement		
Total des emplois	1 982 354	1 412 027
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	1 982 354	1 412 027
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie	74 884	63 064
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 207 241	837 131
- Legs, donations et assurances-vie	139 894	
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Total des ressources	1 422 019	900 195
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	560 335	511 832
Total	1 982 354	1 412 027

Contributions volontaires

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation lors de cet exercice.

Pour 2023, seul le bénévolat de l'antenne de Paris a été valorisé en raison de la fiabilité des données, cette évaluation sera étendue aux autres sites lors des prochains exercices.

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Ressources		
Bénévolat	536 974	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	536 974	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	536 974	
Total	536 974	